Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 5

Artikel: La douzième

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273377

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Alliance de sociétés féminines

Assemblée générale à Zoug

La 72e assemblée des déléguées de l'Alliance de sociétés féminines suisses a vécu. Plusieurs points importants à son ordre du

- Une remarquable conférence du Pr C. Hegnauer, de Zurich. sur la revision du droit de l'enfance.
- Une autre conférence, tout aussi intéressante, du Pr Deschenaux, de Fribourg, sur la revision du droit matrimonial (voir en première page).
- L'amorce d'une discussion sur l'avortement.

Auparavant, elle a réélu à sa présidence Mme Regula Pestalozzi-Henggeler, Dr en droit. Elle a pris connaissance, avec regret, du départ de Mile Rolande Gaillard, jusqu'alors vice-présidente du comité, élue en 1961, et qui désire se retirer, ainsi que Mmes Suzanne Dunand-Filliol, Iva Cantoreggi et Marie Gerber-Schmid. Les autres membres du comité ont tous été réélus. Outre les

deux candidates romandes, brillamment élues (voir en page 3), ce sont Mmes Margrit Loertscher et Esther Weber, de Zurich, qui sont venues occuper les sièges vacants au comité.

Trois nouvelles associations sont entrées dans l'Alliance, en catégorie B. Ce sont l'Association Soroptimiste Internationale, l'Union nationale suisse, club de Fribourg, et le Hausverein Basel und Umgebung.

Cette assemblée avait lieu à Zoug, les 4 et 5 mai, sous un soleil brûlant qui incitait plus à la promenade qu'aux travaux administratifs. Mais, sérieux oblige!

A noter que la présidente, rompant avec une tradition bien établie, a renoncé à distribuer, cette année, des petits cadeaux offerts par des fabricants. Elle a en effet estimé que ces dons, gratuits, étaient de toute façon payés par les consommateurs. Et que, toute femme, membre ou non de l'Alliance, étant elle-même consommateur, elle ne devait se prêter à ces prétendus « cadeaux ». Voilà qui est sage...

L'ENFANT

L'ENFANT

Cette année encore, la commission d'experts chargée d'étudier le droit de l'enfance remettra un avant-projet au Département fédéral de justice et police. Les buts visée sont essentiellement les suivants : égalité des droits de l'enfant illégitime, amélioration générale de la situation de l'enfant et égalité des droits de la mère.

Lors de son exposé, le Pr Hegnauer démontra que le Code civil actuel ne fait pas de différence entre l'enfant illégitime et l'enfant légitime en ce qui concerne la mère ; l'avant-projet veut franchir le dernier pas et créer un droit de l'enfance unique, qui ne fasse pas de différences entre enfants légitimes et illégitimes. Ce qui est rendu possible par les progrès de la science qui permettent de déterminer qui est le père.

D'ailleurs l'établissement de ce lien

qui permettera de decembre le père.

D'ailleurs, l'établissement de ce lien de filiation doit être facilité. L'avant-projet prévoit donc que la paternité est présumée lorsqu'il y a cohabitation avec la mère au moment de la conception; cette présomption ne cesserait que si l'homme peut prouver que sa paternité est exclue ou moins vrai-

rait que si l'nomme peut prouver que sa paternité est exclue ou moins vrai-semblable que celle d'un tiers. Le droit de visite, parfois mauvais pour l'enfant, ne pourrait s'exercer qu'avec l'accord de l'enfant de plus de 16 ans

ENTRETIEN

Dans l'avant-projet, les parents ont l'obligation de subvenir à l'entretien de l'enfant. Comme les procès en paternité peuvent durer des années, le père présumé peut être astreint à des prestations d'entretien pendant le procès déjà. D'ailleurs, cette prescription est en vigueur depuis le 1er avril 1973.

La puissance paternelle s'exerce, dans l'avant-projet, en commun, sans prééminence du père. Elle est accor-dée à la mère, si l'enfant est illégi-

Voilà, brièvement exposés, quelques points de cette conférence passion-nante. Pour celles que cela intéresse, le texte de l'exposé peut être obtenu à la rédaction.

AVORTEMENT

Présentée par la présidente des Femmes socialistes suisses, Dr Marie Bœhlen, une proposition des Femmes socialistes suisses a demandé à l'Alliance de prendre position sur le problème de la décriminalisation de l'avortement et de la solution dite des délais (Fristenlösung). Au nom de son groupement, Mme Marie Bæhlen exposa pourquoi elle fait en faveur de posa pourquoi elle était en faveur de cette solution, c'est-à-dire de l'avortement libre pendant les trois premiers

mois de la grossesse.

En effet, on compte en Suisse environ 20 à 25 mille avortements légaux. ron 20 a 25 mille avortements legaux. Mais, dans certains canton, il ne s'en pratique pas un. Pas un seul. D'autre part, on évalue le nombre d'avortements illégaux à 50 000. Or, en 1971, 19 condamnations ont été prononcées en vertu des articles 18 et 19 du Code pénal réprimant l'avortement. Lorsque l'on constate une telle inefficacité, dans les faits, d'une loi, une telle inégalité de canton à canton, c'est que la loi n'est pas bonne. Elle est en plus de cela dangereuse puisque tous les avortements illégaux ne sont nas pratiquée ner des médicines.

sont pas pratiqués par des médecins.
Pourquoi choisir un délai de trois
mois pendant lequel l'avortement semois pendant lequel l'avortement se-rait libre? Parce que c'est un délai qui correspond à la pratique médicale, répond Marie Bœhlen, et parce que le fœtus n'est pas encore une vie. Sur-tout, afin d'éviter une grossesse indé-sirée. Non point, comme on l'a dit, forcer les femmes à avorter, mais ne plus contraindre des femmes à garder un enfant qu'elles ne désirent pas. Pour elles, mais aussi pour l'enfant.

Le Comité de l'Alliance, suite à cette prise de position, proposait à son tour un texte à l'Assemblée : mettant avant tout l'accent sur l'éducation sexuelle et la création de centres de consultation indépendants des cantons, il est néanmoins conscient que les interrup-tions de grossesse ne pourront être totalement évitées. Le comité proposait

- 1. La suppression de la culpabilité

- 1. La suppression de la culpabilité de la femme enceinte;
 2. La punissabilité de la personne non qualifiée qui pratique un avortement;
 3. Le complément de la LAMA afin que toutes les femmes jouissent des mêmes avantages quels que soient leur situation sociale et leur domicile;
 4. L'amélioration sensible de la réglementation actuellement en vigueur. Pour le moins, dresser un catalogue d'indications qui comprenne aussi des motifs éthiques, eugéniques et sociaux.

PARTIE REMISE

PARTIE REMISE

La prise de position de l'Assemblée était attendue avec impatience. En effet, rappelons que l'Alliance regroupe 350 000 femmes! Et que l'expression de l'avis de 350 000 femmes ne peut laisser les autorités indifferentes. Malheureusement, le sujet était trop important pour être traité en fin d'assemblée, par un public fatigué par toute la partie administrative. La question fut donc renvoyée à une prochaine conférence des présidentes. Notons néanmoins que les déléguées ont voté pour que l'Alliance se prononce sur le problème, alors que les Femmes abstinentes estimaient que toute prise de position sur ce sujet serait conde position sur ce sujet serait con-traire à la neutralité politique et con-fessionnelle de l'Alliance. Elles ont également voté pour que les prési-dentes examinent l'allégement des dispositions actuelles. Ce n'est donc que partie remise.

PRÉCISION

Dans le dernier numéro de « Femmes suisses », la photo du village de Choulex était due à Mick Desarzens. PROCHAINES MANIFESTATIONS (SELON INFORMATIONS RECUES)

Suisse

26-27 mai

28-29 mai

2 juin

17 iuin

18-19 juin

Assemblée des déléguées de l'Union suisse des maîtresses de l'enseignement professionnel et ménager, à Saint-Gall. Assemblée générale de l'Union suisse des amies de la jeune fille, à Schaffhouse. 21-22 mai

fille, à Schaffhouse. Assemblée générale de l'Association catholique suisse des services de la jeunesse féminine, à Olten. Asssemblée générale de la Ligue suisse des femmes catholi-22 mai

23 mai ques, à Lucerne.

Assemblée des déléguées de l'Association suisse des coopéra-25 mai trices Migros, à Brougg. Assemblée des déléguées de l'Union suisse des groupes témi-26 mai

Assemblée des déléguées de l'Union suisse des groupes féminins du parti radical-démocratique, à Lausanne.
Assemblée générale de l'Association suisse pour les droits de la femme, à Genève.
Assemblée des déléguées de l'Association suisse des sagesfemmes, à Olten.
Assemblée des déléguées de l'Association suisse des maîtresses de l'enseignement des travaux féminins, à Flüelen.
Assemblée des déléguées de l'Union féminine Coop suisse, à Davos.
Assemblée des déléguées de l'Alliance suisse des infirmières diplômées en hygiène maternelle et en pédiatrie, à Berne.

Assemblée des déléguées de l'Alliance suisse des infirmières diplômées en hygiène maternelle et en pédiatrie, à Berne. Assemblée des déléguées de l'Association suisse des femmes catholiques chrétiennes, à Granges.
Assemblée des déléguées de la Fédération suisse de la WIZO, à Bâle.

25 juin-4 juillet Assemblée triennale du Conseil international des femmes, à

7-14 novembre Congrès triennal de l'Alliance internationale des femmes, à la Nouvelle-Delhi.

Les organisations téminines de Finlande organisent une conférence des organisations de femmes sur la coopération et la sécurité européenne. En effet, à l'époque des négociations européennes, les Finlandaises estiment qu'une rencontre entre les femmes de diférents pays permetrait de promouvoir une compréhension et une coopération mutuelle. En même temps, si les femmes européennes conjuguent leurs efforts, elles arriveront plus rapidement à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Cette conférence aura lieu à Dipoli, Otaniemi-Helsinki, du 10 au 12 août 1973. Sujets traités «L'égalité des hommes et des femmes dans les sociétés européennes industrialisées », «La coopération et la sécurité européennes et les responsabilités européennes pour le développement mondial ». Un jour sera consacré à une excursion.

La douzième

C'est mieux qu'un feuilleton à sus-pense... Voici encore un membre du Comité de l'Alliance, le douzième vi-sage de cet organe dont nous avons publié les 11 autres au mois d'avril. « Last but not least », comme disent les Anglais. La photo de Mme Bossi nous est parvenue trop tard pour figu-rer, avec les autres, dans « Femmes suisses » du mois dernier. Qu'à cela ne tienne, elle tiendra ici la vedette, en compagnie des deux nouvelles élues!

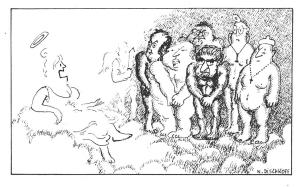
Carla Bossi-Caroni, née en 1933, à Lugano, a fréquenté l'Ecole de Com-merce de Lugano, puis l'Ecole de laborantines médicales de l'Hôpital de

Après quelques années d'activité professionnelle, elle se maria avec un pharmacien et se consacra, à côté de l'éducation de ses trois enfants, à l'étude d'œuvres sociales et cultu relles. Elle est même membre de



Comité du Lycéum Club, présidente de la section sociale, membre de l'Asso-ciation tessinoise de parents d'élèves pour la scolarité spécialisée et de

diverses institutions culturelles Membre du Comité depuis 1972



(« Ainsi, lorsque vous étiez, autrefois, contre la « Fristenlösung » vous croyiez que Dieu était semblable à vous, n'est-ce pas ?!! Je vous connais! Il y a long-temps que je vous ai percé à jour! »)

Et Dieu, après une longue réllexion, prononce sa terrible sentence: les hommes de la caricature — des personnalités allemandes contre une libéralisation de l'avortement — sont condamnés à la «grossesse pour l'éterrilé. ainsi qu'à tenir le ménage céleste, répondre au téléphone, taper des lettres. Pour vous amuser, vous pouvez remplacer les visages par ceux que vous pouvez.

voulez... C'est une histoire — de science-fiction, bien sûr — et un dessin extrait de la revue satirique allemande «Pardon», du mois d'avril 1973.

(Rhodes-Intérieures)

NON aux FEMMES

lis ont beau être petits — c'est ce que l'on nous raconte, depuis des générations — ils ne se sentent pas moins assez grands pour gouverner tout seuls! Ainsi, ces Messieurs d'Ap-penzell (Rhodes Intérieures), réunis lis ont beau être petits - c'est ce penzell (Rhodes intérieures), réunis entre hommes, lors de leur tradition-nelle Landsgemeinde de la fin du mois d'avril, ont rejeté à une majorité des deux tiers l'introduction du suffrage féminin, bien que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil se soient ralliés à l'initiative d'un « groupe pour les Rho-des Intérieures » qui la proposait. Et la digne agence télégraphique suisse ajoute: « Cette nouvelle n'a pas sur-pris l'observateur car, ces dernières semaines, plusieurs communautés sco-laires et ecclésiastiques avaient pris également des décisions contre la préégalement des décisions contre la prénce des femmes dans leur assemee ». Assemblées ecclésiasiques : Fem-

mes, de tout temps considérées com-me des pilliers d'églises, des âmes pieuses, révoltez-vous!

me des pilliers d'églises, des âmes pieuses, révoltez-vous!
Assemblées scolaires... Si elles ne sont pas capables de s'occuper de problèmes d'écoles, pourquoi pourraient-elles alors élever, à la maison, leurs enfants? Mais laissez donc aux hommes la tâche de modeler l'esprit de futurs hommes et de futures femmes. C'est trop important pour vous!

C'était drôle, un temps, c'était folk-lorique, cette discrimination entre les sexes dans notre belle patrie. Et puis, nous sommes prêtes à comprendre que dans un pays à démocratie directe, où chaque citoyen est consulté, l'évolution soit plus lente puisque non imposée par en haut. D'accord, peut-ère que si les Napolitains avaient pu se prononcer sur le suffrage féminin, s'y seraient-ils farouchement opposés. Mais maintenant, cela suffit. Asex plaisanté. Qu'on nous prenne, enfin, pour santé. Qu'on nous prenne, enfin, pour ce que nous sommes : des adultes.

LIECHTENSTEIN

SANS LES FEMMES

Au Liechtenstein, c'est comme en Appenzell (Rhodes-Intérieures). Les femmes se sont vu refuser le droit de vote, en février de cette année, par 2128 voix contre 1675. Sans commentaire. On ne peut tout de même pas toujours se répéter, non?

ORWALD Candidats, aux aveux!

, Devant la Lansgemeinde d'Obwald, Ime Hannv Wallimann — eh oui! Devant la Lansgemeinde d'Obwald, Mme Hanny Wallimann — eh oui l toutes les lansgemeinde ne sont pas « sexistes » — a exhorté ses consœurs de rattraper quatre générations de démocratie durant lesquelles la posi-tion de la temme n'avait que peu d'im-

tion de la leillime il avait que peu d'iliportance.
En visitant les fabriques et usines de son canton, Mme Wallimann a constaté qu'une seule fabrique — à Giswil — donnait aux femmes le même salaire qu'aux hommes.
Aussi, elle demande que tous les candidats à une élection donne préalablement des renseignements sur les salaires qu'il octrole à ses employées et sur leurs possibilités d'avancement. Elle réclame aussi une plus grande

et sur leurs possibilités à avancement. Elle réclame aussi une plus grande représentation au sein des autorités communales et cantonales. Pourquoi, en effet, n'exigerions-nous pas de nos candidats des détails sur la condition faite aux femmes dans leur entreprise, pour autant qu'ils diri-gent une entreprise?

BONJOUR. MADAME LA DÉPUTÉE

Faisant fi de Monsieur Littré, du Grand Larousse et du Petit Robert, «Femmes suisses» innove avec audace. Mile le député, c'est trop laid! Dorénavant et désormais, qu'on se le dise, une député sera une députée. Et puis, si tout le monde s'était toujours conformé à l'usage correct du français, parlerions-nous la langue que nous parlons maintenant? Alors!

Une femme à l'UNESCO

Madame Clara Feinstein (Båle) a été nommé membre de la commission suisse de l'UNESCO. Elle siègera dans la section éducation permanente (avril 1973).

1973). Madame C. Feinstein est présidente des femmes israélites de Suisse et membre du comité exécutif de l'Al-liance de sociétés féminines.